

ALCS-900

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	ALCS-900
Autres moyens d'identification	Antirouille
Usage recommandé	Appliquée à des véhicules bas de caisse pour inhiber la formation de rouille.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant / Fournisseur	Transchem Inc., 1225 Franklin Blvd, Cambridge, ON, N1R 7E5, 1-800-265-9100, www.transchem.com
Fournisseur	Transchem Pro Inc., 350 S. Northwest Highway, Park Ridge, IL, 60068, 1 (877) 857-3870, www.turtlewaxpro.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC (Canada), 613-996-6666, 24 Hours INFOTRAC (U.S.), 1-800-535-5053, 24 Hours
Numéro de la FDS	Ver. 1
Date de préparation	le 20 septembre, 2019

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH

Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement :

Attention

Mention de(s) danger(s) :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H320 Provoque une irritation des yeux.

Prévention :

P264 Bien se laver les mains et la peau après avoir manipulé.
P280 Porter des gants de protection.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Identificateur du produit :	ALCS-900
FDS No.:	Ver. 1
Date de préparation	le 20 septembre, 2019

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Acide 2-cyclohexène-1-octanoïque, 5 (ou 6) -carboxy-4-hexyl-	53980-88-4	0.1-1	N/A

Notes

L'identité spécifique du produit chimique et/ou le pourcentage exact entrant dans sa composition (concentration) n'a pas été divulgué en raison du secret commercial.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais. Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée consulter un médecin. Laver les vêtements, les chaussures et les articles de cuir.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin.

Ingestion

NE JAMAIS rien administrer par la bouche à une victime qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche avec de l'eau. Boire de grandes quantités d'eau. Appeler immédiatement un centre antipoisons ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec la peau : peut causer une légère irritation. Une exposition prolongée ou répétée peut irriter la peau. En cas de contact avec les yeux : peut causer une légère irritation. Les symptômes peuvent comprendre une légère rougeur et de la douleur.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, peau.

Instructions particulières

Rincer la zone touchée (peau, yeux) avec de l'eau.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone et de nitrogène. Ne pas diriger de jet d'eau dans le liquide brûlant. Le contact avec l'eau cause une violente formation d'écume et d'éclaboussures.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

Identificateur du produit : ALCS-900

FDS No.: Ver. 1

Date de préparation le 20 septembre, 2019

Page 02 de 06

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de donnée de sécurité avant de procéder au nettoyage.

Fuites et déversements mineurs :

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. NE PAS utiliser des matières combustibles comme la sciure. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

Fuites ou déversements importants : endiguer et récupérer l'eau contaminée en vue de l'éliminer de façon appropriée. Retirer ou récupérer le liquide au moyen de pompes ou d'équipement d'aspiration.

Examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de donnée de sécurité. Contacter les services d'urgence et le fabricant/distributeur pour directives.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle afin d'éviter tout contact direct avec ce produit chimique. Bien laver les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire. Voir la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de donnée de sécurité.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : nettoyer, sec, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Stocker dans un récipient fermé. Préserver du gel. Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pas disponible.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide ambre légère.
Odeur	Doux
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	7.0 - 9.0

Identificateur du produit : ALCS-900

FDS No.: Ver. 1

Date de préparation le 20 septembre, 2019

Page 03 de 06

Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	> 212 °F
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Ne brûle pas.
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	1.0
Solubilité	Soluble. dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique)
Autres informations	
État physique	Liquide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), agents réducteurs forts (p. ex. hydrures).

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; hydrocarbures.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Acide 2-cyclohexène-1-octanoïque, 5 (ou 6) -carboxy-4-hexyl-		> 6,000 mg/kg (rat)	

Corrosion/Irritation Cutanée

L'expérience sur les humains montre une légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains montre une légère irritation. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants.

Identificateur du produit : ALCS-900

FDS No.: Ver. 1

Date de préparation le 20 septembre, 2019

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Inhalation

Peut causer irritation du nez et de la gorge, irritation pulmonaire.

Ingestion

Les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Aucun ingrédient inscrit dans les listes de l'IARC, de l'ACGIH, de OSHA et du NTP (du SIMDUT).

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucune indication à partir d'ingrédients.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucune indication à partir d'ingrédients.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucune indication à partir d'ingrédients.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Tous les composants de ce produit sont biodégradables par le règlement (CE) n ° 648/2004.

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Acide 2-cyclohexène-1-octanoïque, 5 (ou 6) -carboxy-4-hexyl-	15 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)			

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Précautions spéciales Sans objet
concernant le transport

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients sont disponibles dans le commerce et présumé être énumérés par le fabricant.

Autres listes réglementaires des É-U

SARA Title III - Section 313 : Aucune des substances énumérées sont connus pour être présents.

New Jersey Right To Know : Hydroxyde de potassium (CAS: 1310-58-3).

California Proposition 65 : Aucune des substances énumérées sont connus pour être présents.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 1 Inflammabilité - 0 Instabilité - 0

FDS préparée par Services techniques

Date de préparation le 20 septembre, 2019

Avis
L'information contenue ici a été compilé à partir de sources jugées fiables et exactes au meilleur de notre connaissance à ce jour . Il est fourni sans garantie , expresse ou implicite , quant aux résultats de l'utilisation de ces informations ou au produit auquel il se rapporte . Bénéficiaire assume l'entière responsabilité de l'utilisation de ces informations et l'utilisation , le stockage ou l'élimination du produit , y compris toute blessure résultant ou des dommages matériels .